

LES MUTINS OBTIENNENT SATISFACTION (fin)

TOMBÉE DES SANCTIONS

Le 23 juillet, les sanctions tombent :

« 1 - Sont traduits devant le Conseil de guerre 2 adjudants (Burtin du 29° et Murigneux du 21°), 1 sergent-fourrier, 5 caporaux et 14 hommes qui « n'ont cédé que devant la force le 15 juillet ou dont la soumission n'a été reçue que sous condition avant le 14 juillet. » Soit 22 hommes en tout.

« 2° - Seront cassés ou punis de 60 jours de prison dont 15 de cellule et changés de corps : 10 caporaux, 58 hommes qui n'ont cédé que devant la force le 15 juillet, mais qui ont fait preuve de repentir. » Soit 68 hommes en tout.

« 3 - Seront changés de corps avec leur grade et sans punition : 2 sergents-majors, 23 sergents, 2 caporaux, 11 soldats qui se sont soumis volontairement avant le 15 juillet, mais dont la part active à la manifestation ne pourrait être complètement excusée. » Soit 38 hommes en tout.

Au total, 128 peines sont prononcées.

Autre décision pour les permissions :

« tous les militaires changés de corps, punis ou non, prendront rang pour leur permission d'après leur date de leur arrivée en Orient. »

ENVOIS EN PERMISSION

Fin juillet 1917, la 57° Division avec ses quatre régiments, les 242, 260, 371 et 372 sont relevés et emmenés loin à l'arrière. « Il en résulta un grand événement en Orient, estima le chroniqueur du 260 : les officiers et hommes de troupes purent enfin être envoyés en permission. Certains d'entre eux (plus de 500 au 260) n'avaient pas eu un seul jour de permission depuis trois ans. »

Le 31 juillet, les poilus apprennent que les permissionnaires ne partent plus par

bateau de Salonique, mais en train de Verria à Bralo (18 à 22 h), puis en camion automobile jusqu'à Itea (8 heures). Là, traversée en mer pour Tarente (Italie), puis à nouveau en train jusqu'en France. Sarrail a-t-il trouvé un nouveau moyen d'acheminement ? Non, car Plaforêt le 15 juillet avait déjà été acheminé ainsi, mais peut-être que maintenant, une logistique pour emmener des milliers d'hommes a été mise en place. Le 10 août, note le JMO du 242, c'est le départ en perm d'un détachement de 41 hommes. 194 suivront les 14-17 août. 67 le 13 septembre.

Toutes ces permissions sont le résultat de la mutinerie des braves du 242.

Le 21 août, le 242 se trouve en repos au camp d'Ajtos, entre Florina et Verria, mai où sont ceux qui vont comparaître devant le Conseil de guerre ? Avaient-ils été emprisonnés à Monastir ? Le Conseil de guerre a-t-il siégé dans la ville ?

Les jugements tombent le 25 août, longtemps après les faits. Pourquoi ?

Sans doute, pour laisser le temps à Sarrail d'aller chercher les ordres et les consignes au plus haut niveau à Paris. Voici les sanctions.

PRISON ET TRAVAUX PUBLICS

« Jugements du Conseil de guerre de la 57 DI pour les militaires compromis dans les mouvements du 6 juillet qui les condamne pour révolte à des peines variant de 6 mois de prison à 6 ans de travaux publics (voir liste ci-jointe des 23 condamnés). »

Un adjudant est condamné à 6 ans de travaux publics. Un autre adjudant et un sergent-fourrier à 5 ans.

4 caporaux à 3 ans de prison. Un caporal à 5 ans de travaux publics.

2 soldats à 5 ans de travaux publics.

1 soldat à 2 ans de prison, 2 à 18 mois, 7 à un an, 2 à 8 mois, 1 à 6 mois.

La peine de travaux publics devait être plus élevée que celle de la prison dans l'échelle des sanctions. Elle a été infligée aux militaires de carrière et engagés. La prison aux non-engagés.

SUSPENSION DES PEINES

« Par décision en date du 29 août 1917, le Général Commandant la 57 DI a prononcé la suspension des peines infligées aux militaires désignés. » Suspension et non suppression.

Suspension, pour plusieurs raisons. Les punis sont plus utiles au combat qu'en prison ou sur un chantier. Et la vraie punition, c'est d'être au front. Par contre, la mutation dans un autre régiment sera appliquée. Le 6 septembre, 15 caporaux et soldats sont mutés à d'autres régiments : 40, 61, 58, 157, 210 et 227. Tous débarqués après eux.

Les condamnés ont-ils conservé leur droit à permission ? Ont-ils purgé leur peine une fois la guerre finie ?

Le 17 septembre, on rassemblera le régiment pour une parade où seront proclamées les condamnations. Afin que les hommes sachent ce qui les attend s'ils suivent l'exemple des mutins.

LE 242 R.I. DISSOUS

Le 29 septembre, le commandant du 242 reçoit un télégramme ministériel du 19 septembre annonçant la dissolution de son régiment à partir du 1er octobre. Les effectifs sont répartis dans les trois régiments restants de la 57° Division. Soit 54 officiers, 124 sous-officiers, 134 caporaux et 1 172 soldats.

Tôt ou tard, ils partiront en permission, mais ils reviendront terminer leur guerre en Orient.

Après guerre, le Président de la République, Raymond Poincaré, graciera la très grande majorité des insoumis qui en ont fait la demande.

THONNERIEUX depuis 1951

ALLIANZ - Assurances - Placement financier

4 AGENCES

dans les Monts du Lyonnais

08.78.81.80.08

STE CATHERINE

ST SYMPHORIEN S/COISE

ST MARTIN EN HAUT

CHAZELLES SUR LYON

Tous les numéros
du COQ PELAUD
sur le site Internet

lecoqpelaud.com

LE COQ PELAUD

N° ISSN 0754-3454
ASSOCIATION "LE COQ PELAUD"

184, Bd Grange-Trye
69590 ST SYMPHORIEN/COISE

Rédact. : Paul GRANGE - 06 79 71 73 41

MAIL :

**Cours d'INFORMATIQUE sur mesure
Sites Internet**

EPIC - Etienne Pupier l'Informatique Conviviale

tél. 04 78 44 46 45 06 13 34 50 86 www.epic-informatique.fr